



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**CONTACTS MÉDIA :**

**À New York:** Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux, CCPI

Tél: + 1 646 465 8540

E-mail: [suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

**À Bruxelles :** Luisa Mascia,

Coordinatrice de la CCPI pour l'Europe

Email: [mascia@coalitionfortheicc.org](mailto:mascia@coalitionfortheicc.org)

Tél: +32 (0) 2 502 6215

**À Chişinău:** Veaceslav Balan

Coalition moldave pour la CPI et Amnesty International Moldavie

Email: [veabalan@yahoo.com](mailto:veabalan@yahoo.com)

Cel: +373 69 578 378

**POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE**

13 octobre 2010

**La Coalition mondiale félicite la Moldavie désormais 114<sup>e</sup> État partie à la  
CPI**

*Pour La CCPI, la ratification du Statut par la Moldavie démontre son engagement à la  
justice internationale et à l'état de droit*

**(New York, NY)**– Le 12 octobre 2010, la République de Moldavie a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) au siège de l'ONU, devenant ainsi le 114<sup>e</sup> État partie au traité de la CPI. La ratification par la Moldavie – la troisième dans la région d'Europe de l'Est – démontre son engagement à la justice internationale et à l'état de droit. C'est également une étape importante vers la pleine participation de l'Europe de l'Est dans le système du Statut de Rome, a déclaré aujourd'hui la Coalition.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) — un réseau de 2 500 organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité — félicite la Moldavie pour sa décision de rejoindre les 113 autres États du monde membres de la Cour. Celle-ci renforcera le

soutien à la CPI dans la région d'Europe de l'Est, région encore sous-représentée à la Cour comparée au reste de l'Europe.

Cette étape historique fait suite à l'adoption du projet de ratification par le parlement moldave le 9 septembre 2010. La ratification par la Moldavie intervient après deux ans de campagne entreprise par les ONG membres de la CCPI, en particulier de la Coalition moldave pour la Cour pénale internationale qui a entrepris un dialogue avec les autorités nationales, les membres du Parlement, les médias, les étudiants, la société civile et le grand public afin de promouvoir la ratification du Statut de Rome et de garantir que la question de la CPI reste dans l'agenda politique national.

“La ratification d'aujourd'hui est une avancée de plus vers la reconnaissance universelle du Statut de Rome et affirme l'engagement de la Moldavie à empêcher et mettre fin à l'impunité pour les graves crimes internationaux”, a déclaré la coordinatrice de la CCPI pour l'Europe, Luisa Mascia. “La Coalition félicite la Coalition moldave et toutes les parties concernées, en particulier l'Union européenne, pour leurs efforts. Elles ont activement œuvré pour la promotion de la ratification du Statut de Rome et la sensibilisation à la CPI dans le pays”, a-t-elle ajouté.

La Coalition s'attend désormais à ce que la Moldavie entreprenne les étapes suivantes visant à lui permettre d'honorer pleinement ses obligations relevant du Statut de Rome, y compris la pleine mise en œuvre du Statut dans la législation nationale, sa coopération avec la Cour et son soutien envers celle-ci, et l'adhésion à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC).

La CCPI espère que l'action de la Moldavie inspirera ses pays voisins de la région d'Europe de l'Est à ratifier le Statut de Rome. Douze pays européens n'ont pas encore ratifié le Traité : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, le Vatican, Kazakhstan, Kirghizistan, le Royaume de Monaco, la Fédération russe, Turkménistan, Turquie, Ukraine et Ouzbékistan).

## **CONTEXTE**

*La CPI est la première cour internationale permanente ayant pour objectif de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 114 États parties à la CPI. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. A ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Elle a émis douze mandats d'arrêt et trois citations à comparaître. Le Bureau du Procureur de la CPI a publiquement annoncé examiner huit situations sur quatre continents, y compris Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée et en Palestine.*

*La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Coalition [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)*

*Des ONG experts de la CCPI sont disponibles pour des interviews et commentaires. La liste est disponible sur demande: [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org) et [Rodriguez@coalitionfortheicc.org](mailto:Rodriguez@coalitionfortheicc.org)*